

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 décembre 2012

Il est 20h00 M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance. Mme Isabelle Blanchet, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a légalement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 36 Conseillers et Conseillères répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'aucun membre du Conseil n'en réclame la lecture.

Il informe néanmoins les membres du Conseil d'une modification de l'ordre du jour. Un suppléant pour la Commission de Gestion sera nommé étant donné que M. Jean-François Tosetti, suppléant, fait partie de la Municipalité depuis le 1^{er} décembre 2012.

L'ordre du jour, avec la modification, est accepté à l'unanimité

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 juin 2011

Le Président demande si lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 juin 2012, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

4. Admission – Démission

Mme Basanti. Hiertzeler et M. Jérémie Nicole donnent leur démission du Conseil, en raison de leur départ de la Commune.

Mme Marie-Thérèse Tosetti, MM. Florian Bachmann et Stéphane Pittet demandent leur admission au Conseil Général.

Le Président s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil Général, les assermente séance tenante et les remercie de leur engagement pour la Commune.

5. Budget 2013

Le Président rappelle que le budget 2013, ainsi que le préavis Municipal relatif à l'approbation du budget 2013, ont été remis aux membres du Conseil Général, avec la convocation. Il n'en est pas fait lecture.

M. Charles-Henri Delacrétaz, rapporteur de la Commission des Finances, procède à la lecture du rapport de ladite Commission. La Commission recommande l'approbation du préavis Municipal, ainsi que le budget 2013, tel que présenté.

Le Président lit la lettre de la Commune de Payerne en rapport avec la péréquation (annexée au présent PV). Le Boursier précise que c'est un problème inhérent à beaucoup de Communes car elles ne font pas d'anticipation des variations de péréquation dans leurs comptes, ce qui engendre des problèmes lorsqu'il faut payer le surplus, ce qui n'est pas le cas pour la Commune de Montcherand.

Le Président considère qu'au vu de la réponse du Boursier, il n'y a pas lieu de donner suite à la lettre de la Commune de Payerne. Il n'y a pas d'objection à cette approche.

M. Raymond Chevallier, demande ce que la Commune prévoit d'acheter comme matériel pour avoir une différence de CHF 6'000.00 par rapport à l'année précédente dans le compte n°110 311.00 Achats matériel. Le Syndic informe que la photocopieuse du bureau du greffe sera changée prochainement.

Concernant les organismes supra communaux (ASIBCO, AJOVAL) qui ont des tâches à accomplir et dont il faut assurer le financement, M. Eric Martin trouve qu'il serait bien de recevoir un rapport de ces organismes afin d'avoir des informations concrètes dans le cadre du budget.

Le Président précise qu'il y a des représentants du Conseil et de la Municipalité pour ces différents organismes et que si la Municipalité propose, dans son préavis, d'accepter l'augmentation au budget, c'est qu'il y a eu des contrôles avant. Le Syndic répond que les représentants devraient faire un rapport lors du Conseil, ce qui sera le cas dorénavant.

Mme Patricia Hiertzeler présente son rapport sur le réseau AJOVAL. Selon le plan de développement du réseau d'accueil qui avait été accepté, la Commune devrait être à CHF 126.00 par habitant pour 2012, alors qu'au budget 2013, la Commune est à CHF 128.00 par habitant. Le budget, approuvé en 2009, est tout même bien respecté et cette augmentation est due au changement de la caisse de pension, à l'augmentation pour les accueillantes en milieu familiales, ainsi qu'aux salaires des éducateurs et éducatrices des garderies qui ont été adapté afin de se situer au même niveau que les autres garderies du Canton de Vaud. Un nouveau plan de développement pour 2014-2019 sera établi prochainement.

M. Alain Michaud aimerait savoir comment sont définis les chiffres pour le groupe de compte n°600 Police. Le Boursier répond que la Commune paie en fonction du point d'impôt et comme le point d'impôt actuel est inférieur à celui de 2011, la différence se trouve simplement là. Mme Patricia Hiertzeler ajoute que c'était déjà prévu dans le budget.

M. Raymond Chevallier s'étonne de l'augmentation de CHF 600.00 pour le compte n°351 318.02 Téléphones natel grande salle. Le Syndic informe que la grande salle devra être équipée d'un téléphone car la salle de gym est utilisée par les écoles et les enseignantes doivent avoir un moyen d'appeler les secours en cas d'accident.

Pour le compte n° 430 314.02 Entretien réseau routier, M. Raymond Chevallier demande pour quel secteur son prévu les CHF 25'000.00 supplémentaires. M. Bertrand Gaillard répond que cela concerne l'entretien de la route de Châtillon, ainsi que l'achat de la nouvelle lame à neige.

M. Alain Michaud constate que pour le groupe de compte n°450 Ordures ménagères et déchets, le montant augmente alors que la Commune est passée à la taxe aux sacs, que le montant du compte n° 450 452.06 Strid ristourne verre est à CHF 0.00 et s'interroge à ce propos. Le Boursier répond que pour 2011, la taxe aux sacs n'a été effective que 10 mois au lieu de 12 et qu'il y a également eu une augmentation de population. Quant à la ristourne sur le verre, Strid parlait de la supprimer mais apparemment elle sera maintenue et comme ce n'est pas certain, la Commune s'est basée sur les informations qu'elle avait au moment d'établir le budget.

M. Michel Testori précise que le budget est un outil de travail.

Le Président demande si l'achat de la lame à neige ne devrait pas plutôt être un investissement plutôt qu'une dépense d'entretien. Le Boursier précise que la loi sur les Communes impose un montant minimal de CHF 50'000.00 pour les investissements.

M. Alain Michaud est étonné de voir qu'il y a CHF 15'000.00 au budget pour le compte n°440 314.06 Entretien, aménagement cimetièrre alors qu'il y avait CHF 0.00 en 2011. M. Bertrand Gaillard informe qu'il y aura une désaffectation partielle du cimetière.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le budget 2013, ainsi que le préavis Municipal.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation du budget 2013, ainsi que le budget 2013 sont approuvés à l'unanimité.

6. Nomination des membres de la Commission de Gestion

M. Jean-François Tosetti, suppléant, est dorénavant membre de la Municipalité et M. Jérémie Nicole, rapporteur, est sortant. M. Cédric Jeanmonod devient rapporteur. M. Manuel Martin est membre. M. Raymond Chevallier se propose comme nouveau membre et M. Bernard Hiertzeler se propose comme membre suppléant. Ils sont élus à l'unanimité.

Délégué ORPC : le bureau désignera un membre.

7. Nomination d'un scrutateur

Mme Basanti Hiertzeler, scrutateur, est sortante. Mme Dominique Wittwer se propose comme scrutateur. Elle est élue à l'unanimité.

8. Communications du bureau du Conseil

Le bureau du Conseil a sollicité les représentants des différents organismes à faire un rapport. MM. Jérémie Nicole, délégué ORPC, et Roland Cardis, délégué ASIBCO, étant absents, il n'y a pas de rapport.

Mme Fabienne Delay, déléguée de la Commission du feu procède à la lecture du rapport. Les pompiers sont intervenus 2 fois sur la Commune en 2012. Le corps est composé de 15 sapeurs dont 12 actifs et concernant le matériel, les cordes de sauvetage ont été changées.

M. Jean-François Tosetti, représentant de l'Association Intercommunale en matière de sécurité publique, procède à la lecture du rapport. Le budget qui avait été soumis s'élevait à CHF 11'130'000.00, dont CHF 37'186.00 à la charge de la Commune. Les ¾ de ce montant ont été portés à la charge des Communes d'Yverdon et d'Orbe pour les deux premières années. La Police Intercommunale a débuté le 1^{er} juillet 2012 sous le commandement du Major Pascal Pittet.

Le Préfet, M. Albert Banderet, a procédé à l'assermentation des délégués du Conseil Intercommunale de la Police Nord-Vaudois le 29 août 2012. Le Président de ce Conseil est M. Dominique Vidmer, de la Commune d'Essert-Pittet. Le Président du comité de direction est M. Jean-Daniel Carrard, Municipal de la Commune d'Yverdon et Mme Patricia Hiertzeler est membre de ce comité. Les deux délégués sont M. Jean-Michel Reguin qui représente la Municipalité de la Commune, ainsi que M. Jean-François Tosetti qui représente le Conseil Général. Mais dorénavant, M. Jean-François Tosetti représentera la Municipalité de la Commune alors que Mme Marianne Gaillard représentera le Conseil Général. Le budget 2013 présente un montant de CHF 10'376'800.00, dont la répartition des charges s'est faite sur la base du nombre d'habitants au 31 décembre 2011. Le montant à la charge de la Commune, qui est compensé par la bascule d'impôt cantonal de 2 points, s'élève à CHF 29'476.00. L'assemblée Intercommunale de la Police Nord-Vaudois a adopté ce budget.

Le bureau du Conseil désignera donc un suppléant à l'Association Intercommunale en matière de sécurité publique.

Au nom du bureau du Conseil, le Président souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tout le monde et remercie tous les membres du Conseil pour leur dévouement tout au long de l'année.

9. Communications de la Municipalité

Le Syndic souhaite la bienvenue au nouveau Municipal, M. Jean-François Tosetti, et le remercie d'avoir accepté de ce poste. Il informe les membres du Conseil que M. Jean-François Tosetti a été assermenté par Mme La Préfète lors de sa visite dans la Commune, en date du 30 novembre. Suite à cette élection, une nouvelle répartition des dicastères a été faite et ces changements figurent sur le dernier Pique-Raisinnet.

Le Syndic annonce qu'un nouveau Préfet, M. Etienne Roy, a été nommé et sa fonction prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Le Syndic informe que la Municipalité a entamé l'étude d'un projet de fusion avec les Communes des Clées, de Sergey et de Montcherand. Les 3 Syndics sont conscients que 3 petites Communes ce n'est certainement pas suffisant mais le but de cette démarche est d'attirer les autres Communes qui, en voyant un projet de fusion se mettre en place, pourraient s'intéresser et ainsi décider de faire partie de ce projet. Une séance aura lieu le 15 janvier 2013 aux Clées, afin de réunir les 3 Municipalités concernées et ainsi nommer un comité pour aller de l'avant dans cette démarche.

Au nom de la Municipalité, le Syndic remercie les membres du Conseil, le bureau du Conseil, ainsi que les Municipaux et l'employé communal pour leur dévouement tout au long de l'année et formule ses meilleures vœux de fin d'année.

Mme Patricia Hiertzeler informe que la Police Intercommunale se tient toujours prête à donner des conseils et à rendre des services gratuitement. Malgré le problème d'effectif qui n'est toujours pas résolu, la Police est toujours présente et intervient rapidement en cas de besoin. Lors du bal de la jeunesse, une habitante de la Commune d'Agiez a porté plainte pour la musique trop forte et, suite au bruit qui circulait sur l'intervention « musclée » de la Police Intercommunale, Mme Patricia Hiertzeler précise qu'en réalité c'est la Gendarmerie qui est intervenue.

M. Bertrand Gaillard informe qu'il y a eu un glissement de terrain dans les gorges et qu'il s'agit probablement d'une poche d'eau qui a éclaté et cela représente entre 100 et 150 m³ de terre qui sont descendus et dont une partie a fini dans le bassin du barrage de VO Energies. Le chemin s'est détérioré et des conduites de la Romande Energie, qui alimentent la Commune d'Orbe, ont

été touchées et ont dû être mises hors service. Des travaux ont été effectués en urgence et d'autres devront encore être fait. Cela représente forcément des coûts et il y aura une participation aux frais de la Confédération et du Canton mais la Municipalité ignore encore à quel niveau et à combien vont se chiffrer ces travaux pour la Commune.

Mme Valérie Rovero informe que le concept énergétique arrive au bout de la phase d'étude. Une fois l'étude terminée, les conclusions seront étudiées par la Municipalité qui verra ce qui pourra être mis en œuvre en fonction des budgets qu'elle a à disposition. Les conclusions du rapport et du projet de la Municipalité seront présentés au prochain Conseil.

Concernant le service du feu et suite à l'acceptation en 2010 de la loi sur le service de la défense contre l'incendie et le secours, le SDIS régional devrait être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2014. Certaines Municipalités, plus éloignées du centre d'intervention, ne sont pas d'accord avec la clé de répartition du budget. Une séance aura lieu en début d'année afin de revoir la clé de répartition, ainsi que le budget. Jusqu'à présent, les Communes n'ont jamais eu besoin de payer le DPS, qui était à la charge de la Commune d'Orbe, mais par la suite, ce montant sera supporté par toutes les Communes. Les statuts seront normalement présentés au Conseil en juin 2013 mais la Commune n'aura pas d'autre choix que d'accepter car la loi impose que les Communes entre dans un SDIS régional.

Mme Valérie Rovero estime qu'il est vraiment important d'avoir un rapport du représentant de l'ASIBCO. 9 classes seront construites pour le collège de Chantemerle pour la rentrée scolaire en août 2014. Suite à l'acceptation de la loi sur la LEO, il est exigé que tous élèves de secondaire soient regroupés sur un seul site. L'étude que le comité directeur de l'ASIBCO a réalisée, montre que le site d'Orbe serait le site idéal pour pouvoir regrouper le secondaire dans les collèges de Montchoisi et Chantemerle. Le projet pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire se chiffre à un montant d'environ 50 millions, les Communes ont donc refusé ce projet et ont demandé à l'ASIBCO de trouver d'autres solutions en tenant compte des bâtiments déjà existants. Le comité de l'ASIBCO présentera son nouveau projet en janvier 2013.

10. Divers et propositions individuelles

M. Raymond Chevallier demande s'il n'y a pas un contre-projet qui va être présenté afin de réutiliser des classes non utilisées. Mme Valérie Rovero répond qu'il faut attendre de voir ce que le comité de l'ASIBCO présentera dans son nouveau projet. Elle précise que si tous les élèves de secondaire, qui sont actuellement dans les villages, et qui, par la suite, seront regroupés sur le site d'Orbe, il y aura forcément des classes de libres, ce qui permettrait de répartir les élèves de primaire dans les différents villages. Le Syndic informe que les classes des villages seront conservées, d'autant plus qu'il y a un manque certain de locaux pour l'enseignement et que les Communes n'ont pas le budget nécessaire pour la construction d'un nouveau bâtiment. Pour la rentrée 2013, et étant donné qu'il s'agit d'une exigence de la loi sur la LEO, tous les élèves de secondaire seront obligatoirement rapatriés sur le site d'Orbe et les élèves de primaire seront dispersés dans les autres Communes.

M. Alain Michaud souhaite connaître l'effectif de Montcherand. Le Syndic répond qu'il y a une soixantaine d'enfants scolarisés dans la Commune.

M. José Simon pense que, pour la sécurité des enfants, il serait bien de créer un passage piéton vers l'arrêt de bus de la fontaine. Le Syndic informe que ce n'est pas autorisé dans les villages et que les piétons ont la priorité pour traverser. La Municipalité va voir s'il y a possibilité de sécuriser l'endroit.

M. Alain Roch demande s'il ne serait pas possible de créer une zone 30 à cet endroit. Le Syndic répond que ce serait certainement faisable mais compliqué car cela demande des aménagements avec des chicanes pour que la zone soit respectée, mais comme c'est une route de traversée de localité principale, il ignore si légalement ce serait réalisable sur ce genre de route, mais pense que le Conseil pourrait faire une motion si c'est sa volonté.

M. Alain Michaud informe que la Commune de Sergey, ayant le même genre de problème, s'est penchée sur le sujet et la réponse qui leur a été donnée est qu'il est interdit de créer une zone 30 sur une route principale.

M. Etienne Weber confirme qu'une zone 30 n'est pas légale sur un axe principal de village.

M. Alain Roch pense que cela mériterait réflexion pour trouver une solution afin de ralentir le trafic.

M. Michel Testori fait, par oral, une interpellation et pense que se rapprocher des Communes de Sergey et des Clées n'est pas suffisant pour un projet de fusion. Il propose au Conseil de prendre une option afin d'aborder les autres Communes avoisinantes pour se joindre au projet. Le Président informe que l'interpellation, au sens de la loi sur les Communes, doit être faite par écrit (art. 34 de la loi sur les Communes) et conseille à M. Michel Testori de faire parvenir sa proposition, par écrit, au Président, afin de pouvoir en reparler au prochain Conseil. M. Michel Testori demande donc simplement à la Municipalité de faire les démarches pour approcher les autres Communes en leur demandant de se joindre au groupe de base pour ce projet de fusion. Le Syndic rejoint les propos du Président et répond que la Municipalité est bien consciente que 3 petites Communes ce n'est pas assez mais elle espère que d'autres Communes, en voyant un projet de fusion se mettre en place, soient intéressées et se joignent ainsi au projet. Le Président informe M. Michel Testori que, comme il n'était pas encore dans la Commune lors de la séance d'information au sujet des fusions de Commune, il n'a pas eu connaissance des réflexions précédentes et remercie la Municipalité d'avoir pris l'initiative d'aller dans cette direction afin que le Conseil puisse s'exprimer à ce sujet.

Concernant l'étude sur le concept énergétique, le Président se permet de rappeler que par le passé, le Conseil a plusieurs fois manifesté sa préférence pour une approche en deux phases, soit une discussion générale sur les résultats d'études et les grandes lignes d'un nouveau projet et un second débat pour décider de mesures concrètes. Il suggère donc à la Municipalité d'examiner la possibilité de prévoir deux débats dans deux séances distinctes.

Le Président relève que si la Gendarmerie intervient à la place de Police Intercommunale sur le territoire qui la concerne, la Gendarmerie facture ses interventions alors que celles de la Police Intercommunale sont comprises dans le budget. Mme Patricia Hiertzeler indique qu'elle s'est renseignée à ce sujet et précise que ce n'est pas la Police Intercommunale qui a fait intervenir la Gendarmerie mais que la plainte venait d'une personne habitant dans la Commune d'Agiez, territoire couvert par la Gendarmerie.

M. Michel Testori aimerait savoir quelle est la volonté de la Municipalité concernant la création d'un appartement dans l'ancien local de Poste. Le Syndic répond que, en rapport avec la protection des sites et monuments historiques et étant donné que l'Eglise se situe juste au-dessus, un représentant du Canton est venu étudier le projet et a mis en cause le changement du chauffage de l'Eglise, la modification de la façade pour la création de l'appartement, la création d'une cheminée pour le chauffage, ainsi que les panneaux solaires autour de l'Eglise, éléments qui, selon ce représentant, ne seraient pas conformes. La Municipalité reste donc, pour l'instant, en attente d'une décision du Canton concernant le local de l'ancienne Poste. M. Etienne Weber informe qu'il y a une date butoir pour le chauffage électrique. Le Syndic répond que le représentant ne veut pas que la Municipalité touche le monument historique. Il précise que la

Municipalité ne veut pas faire en sorte de dénaturer l'Eglise et qu'en fonction de la réponse du Canton, il faudra peut-être peser le pour ou le contre de la création de cet appartement.

11. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 39 Conseillers et Conseillères répondent présents.

Il est 21h50 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :

La Secrétaire :